



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseiller excusé et non représenté : 1
Conseiller ne prenant pas part au vote : 1

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, BULTELE-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.

Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kevin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre.

Conseillers excusés et représentés (4) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre
RENIER Laura	a donné pouvoir à	BULTELE-HERMENT Monique

Conseiller excusé et non représenté (1) :

AUGUY-PERIE Nathalie

Conseiller ne prenant pas part au vote (1) :

TEYSSÉDRE Christian

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-083 – Compte Financier Unique 2025 - Cuisine Centrale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, R2221-60 et R2221-98 ;

Considérant ce qui suit :

Le Compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable. Il remplace le compte administratif, auparavant établi par l'ordonnateur, ainsi que le compte de gestion, produit par le comptable public.

Le CFU poursuit plusieurs objectifs :

- renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes grâce à une meilleure fiabilisation des données ;
- simplifier les processus entre l'ordonnateur et le comptable ;
- permettre une production entièrement dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne.

En rapprochant les données comptables et budgétaires au sein d'un document unique, le CFU vise à offrir une vision plus claire et plus complète à l'assemblée délibérante.

Présenté chaque année au conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné, le CFU donne lieu à un vote d'approbation. Ainsi, le conseil municipal de la ville de Rodez est appelé à se prononcer sur les comptes du budget principal ainsi que sur ceux de ses deux budgets annexes : les parcs publics de stationnement et la cuisine centrale.

Le contexte réglementaire

L'obligation du Compte financier unique (CFU) s'inscrit dans la réforme de la gestion financière des collectivités territoriales.

Pour la commune de Rodez, l'année 2025 est la 3^{ème} année où les comptes sont présentés en version CFU. Le CFU est un document très complet et approfondi.

Un sommaire détaille les différents états budgétaires, comptables et financiers répartis sur plusieurs grands blocs, dont :

- Les informations générales et synthétiques, dont notamment : le détail des restes à réaliser, le compte de résultat, le bilan comptable synthétique ;
- L'exécution budgétaire, avec des vues d'ensemble et détaillée des sections d'investissement et de fonctionnement ;
- Les états financiers, avec le compte de résultat d'exploitation et le bilan comptable mais de manière détaillée ;
- Les états annexés (dont un certain nombre sont sans objet), avec notamment : l'état de la dette, l'état des provisions, l'état du personnel selon les catégories d'emploi, le budget vert ;
- Les autres éléments d'information.

Le contexte économique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique marqué par une stabilisation progressive après les fortes tensions observées ces dernières années. L'inflation, bien qu'en recul par rapport aux pics enregistrés en 2022 et 2023 (**5,2 % en 2022 ; 4,9 % en 2023**), demeure à un niveau relativement élevé, ce qui continue de peser sur les dépenses de fonctionnement, notamment en matière d'énergie, d'alimentation et de charges générales.

La politique monétaire reste globalement restrictive, avec des taux d'intérêt encore élevés malgré une amorce de détente. Cette situation pèse sur les collectivités et l'ensemble de leurs parties prenantes.

Par ailleurs, la croissance économique demeure modérée, dans un contexte international incertain (tensions géopolitiques, volatilité des marchés énergétiques). Ces éléments influencent les recettes des collectivités, notamment à travers leur impact sur l'activité économique et les ressources fiscales.

Le contexte politique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte politique particulier, marqué par la fin du mandat municipal.

Cette période de transition constitue une phase charnière pour la collectivité. Les investissements ont été impactés par ce rythme politique car la ville de Rodez a consacré 2025 à l'aboutissement des projets engagés.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget de la Cuisine CENTRALE 2025

La cuisine centrale de la Ville de Rodez assure la production de repas quotidiens à destination des écoles ruthénoises.

En 2025, ce sont 164 356 repas qui ont été produits et livrés par notre équipe de la cuisine centrale.

En ce qui concerne les tarifs, pour l'année scolaire 2025, ils ont encore été revus à la baisse par rapport à 2024, dans un objectif d'équité sociale et afin de renforcer l'accessibilité du service public de restauration.

Cette politique tarifaire, adaptée aux revenus des familles, permet à tous les enfants ruthénois de bénéficier d'un repas méridien de très grande qualité.

Les repas, entièrement préparés sur place, intègrent 50.14 % de dépenses en d'ingrédients issus de l'agriculture biologique ou bénéficiant de labels de qualité (AOC, IGP), garantissant à la fois équilibre nutritionnel et valorisation des filières de qualité. Cela permet de respecter la loi Egalim qui impose 50% des dépenses éligibles en labels dont 20% de bio.

Pour information, la loi Egalim est une loi française adoptée en 2018 à la suite des États généraux de l'alimentation. Son objectif principal est de mieux rémunérer les agriculteurs tout en favorisant une alimentation saine et durable.

L'internalisation de la cantine scolaire constitue une réussite pour la collectivité et un motif de fierté. Elle repose sur l'engagement quotidien de 7 agents municipaux, qui œuvrent avec professionnalisme au service de la santé et du bien-être des enfants, en plaçant la nutrition au cœur de leurs missions.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026
Délibération N°2026-083

L'ANALYSE BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE – CUISINE CENTRALE

VILLE DE RODEZ - CUISINE CENTRALE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	332 000,00	1 392 751,22	1 724 751,22
	Recettes réalisées (1)	B	180 293,82	923 525,61	1 103 819,43
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	336 575,87	1 013 935,00	1 350 510,87
	Dépenses réalisées (1)	E	256 553,80	888 551,73	1 145 105,53
	Restes à réaliser	F	22 064,50	0,00	22 064,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-76 259,98	34 973,88	-41 286,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 575,87	-378 816,22	-374 240,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-71 684,11	-343 842,34	-415 526,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-22 064,50	0,00	-22 064,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-93 748,61	-343 842,34	-437 590,95

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les dépenses réalisées sur le Budget de la cuisine centrale au CFU 2025 de manière globale s'élèvent à 1 145 105.53 €, contre 1 103 819.43€ de recettes réalisées. Le solde des réalisations est donc de – 41 286.10 €, auquel s'ajoute les résultats antérieurs reportés. Le déficit global de la cuisine est de – 415 526,45 €

Les dépenses de la section de fonctionnement se portent à 888 551,73€ réparties notamment comme suit :

- 54 % Charges courantes (dont l'alimentation),
- 41 % Charges de personnel (7 ETP),
- 0,31 % dépenses autres,
- 3,8 % de dépenses d'ordre (dépenses ne donnant pas lieu à décaissement).

Les recettes de fonctionnement sont de 923 525.61 € répartis comme suit :

- 51 % de facturation auprès des familles,
- 44 % subvention de fonctionnement de la commune,
- 5 % divers.

Le déficit de fonctionnement de la cuisine centrale est -343 842,34 € ce qui fait apparaître le réel coût à la collectivité de notre cantine scolaire. Il était de -378 816,22€ l'an dernier.

En ce qui concerne la section investissement, nous avons 231 064 € de dépenses d'équipement constituées d'acquisition de matériel de cuisine pour 22 263€ et 208 801 € de travaux de couverture et l'installation de photovoltaïque.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le CFU 2025 de la Cuisine Centrale.

****** Christian TEYSEDRE a quitté l'hémicycle au moment du vote ******

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 31 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :

- approuve le compte financier unique 2025 de la Cuisine Centrale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
 Signé : Ewan FILOE
 Acte dématérialisé

Le Maire
 Signé : Stéphane MAZARS
 Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
 Publiée le 30 juin 2026
 Transmise en Préfecture le 30 juin 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Compte Financier Unique 2025 - budget annexe cuisine centrale**

Date de décision: **22/06/2026**

Date de réception de l'accusé **30/06/2026**

de réception :

Numéro de l'acte : **DEL2026083**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202023-20260622-DEL2026083-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .3**

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **DEL2026083 - Flux CFU cuisine 2025.xml (**

99_BU-012-211202023-20260630-DEL2026083-BF-1-1_1.xml)

Annexe : **DEL2026083 - CFU cuisine 2025.pdf (**

70_DE-012-211202023-20260630-DEL2026083-BF-1-1_2.pdf)

Délibération Compte Financier Unique 2025 - budget annexe cuisine centrale